

## ***EXPOSÉ*** ***aux journées nationales*** ***de Solidarité Paysans***

---

Lorsqu'on résiste, c'est parce qu'on est dominé. Et si l'on résiste, c'est pour changer un ordre des choses qui ne nous plaît pas tel qu'il est.

Les Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes (M.L.C.C.) résistent à leur manière en proposant une alternative au système économique et financier dominant, fondé sur une économie de marché devenue folle et inhumaine.

Avant d'aller plus loin, il convient d'examiner ce qu'est une monnaie locale et comment elle fonctionne. Ceci fait, on s'aperçoit que les modes d'action de leur résistance au modèle économique dominant résident dans leur intitulé : L pour local ; C pour complémentaire ; C pour citoyennes. Enfin, derrière le mécanisme monétaire proprement dit, il y a une éthique qu'il ne faut surtout pas oublier.

\* \*  
\*

Une monnaie locale est d'abord très strictement encadrée par deux textes : la loi Hamon – Duflot du 31 juillet 2014 sur l'Économie Sociale et Solidaire (article 16) ; le Code Monétaire et Financier.

Tout d'abord, elle ne peut s'échanger que sur un territoire donné : pour le Galais (**pour la maillette**), il s'agit du Pays de Ploërmel, à savoir les deux communautés de communes de Ploërmel et d'Oust à Brocéliande. Elle n'a aucune valeur au-delà de sa zone de chalandise. Ensuite, la parité de 1 pour 1 a été retenue pour la quasi-totalité d'entre elles avec l'Euro. Elles n'ont pas droit d'émettre de monnaie métallique, il n'y a donc que des coupons, ce qui complique évidemment le rendu de monnaie en centimes. À chaque coupon mis en circulation doit correspondre un Euro mis en banque en tant que fond de garantie ; le Galais, par exemple, a choisi la Nouvelle Économie Fraternelle (N.E.F.), banque éthique et transparente soutenant l'économie réelle et à taille humaine. Ainsi, les monnaies locales se retrouvent obligatoirement adossées à l'Euro, **ce qui n'est pas forcément une situation de base des plus confortables**.

Une monnaie locale est d'abord un réseau associatif, vivant des cotisations de ses membres. Dans ce réseau, on trouve d'abord des prestataires acceptant d'être payés avec ces monnaies : commerçants, artisans, entreprises, associations. Ces prestataires sont approuvés ou non au cours de Comité Locaux d'Adhésion (C.L.A.) tenus par un conseil d'administration collégial. On trouve aussi des consommateurs – acteurs, qui effectuent des transactions en monnaie locale auprès de ces prestataires. Concrètement, il existe un maillage de bureaux de change et d'adhésion sur le territoire de chalandise, auprès desquels on peut échanger ses Euros en monnaie locale et devenir adhérent. On peut aussi s'approvisionner avec des mandats SEPA ou en ligne, pour les MLCC ayant fait le choix de se doter d'un système de paiement électronique. Le système peut ainsi fonctionner, mais uniquement dans l'économie réelle locale.

Puisqu'on a commencé à entrer dans le concret, continuons et entrons maintenant dans le cœur du sujet, à savoir la résistance au système économique dominant.

\*

La première clé de la résistance réside dans l'énoncé même Monnaies Locales Complémentaires Citoyennes.

Qui dit local dit d'abord circuits courts, qui viennent en opposition aux milliers de kilomètres parcourus par les produits de la grande distribution, les biens d'équipement ou les services de toutes natures. Si les circuits commerciaux sont courts, pourquoi les circuits monétaires ne le seraient-ils pas aussi ? C'est de cette idée que sont nées les monnaies locales, servant aux échanges à l'intérieur d'une zone géographique donnée, entre prestataires sélectionnés et adhérents à ces M.L.C.C. : la richesse reste ainsi sur le territoire et ne s'évapore pas à l'autre bout du monde dans des circuits financiers opaques. À ce titre, l'argument selon lequel le commerce local de proximité peut être soutenu tout aussi bien avec des Euros ne tient évidemment plus !

L'aspect complémentaire des monnaies locales se vit au quotidien par le choix des prestataires admis au réseau. Il est impensable qu'une grande surface d'une chaîne de la grande distribution adhère un jour à une M.L.C.C. Les critères demandés pour leur admission cantonnent inévitablement les prestataires dans le petit commerce de proximité dont nous venons de parler. Les M.L.C.C. sont donc totalement légitimes pour régler les échanges de la vie de tous les jours : on ne va pas faire bâtir une maison ou acheter une voiture en Galais, c'est clair ! En revanche, on peut très bien s'alimenter, par exemple, avec les M.L.C.C. C'est le principe même de subsidiarité appliqué au domaine monétaire.

Citoyennes enfin, les monnaies locales le sont essentiellement par leur gouvernance. Conformément d'ailleurs aux prescriptions de la fameuse loi du 31 juillet 2014, cette gouvernance est démocratique, à savoir qu'elle est exercée par un collectif ouvert de citoyens, voulant se réapproprier, au profit de l'économie réelle, ce qu'on leur a confisqué depuis longtemps : la monnaie comme moyen d'échange. C'est d'ailleurs un peu pour cela que les associations qui gèrent ces monnaies sont un peu réticentes à recevoir des subventions de la puissance publique : quand on mange avec le diable, il faut une grande cuillère !

On l'a bien compris au fil du discours, les M.L.C.C. ne constituent pas seulement un mécanisme monétaire, il y a bien plus derrière.

\*

Ce plus, c'est l'éthique.

On l'a déjà vu dans le choix des prestataires qui vont offrir biens et services aux consommateurs – acteurs. On examinera leurs pratiques avant de les admettre dans le réseau à l'occasion d'un Comité Local d'Adhésion (C.L.A.). Tout d'abord, quel est leur comportement vis-à-vis de l'écologie ? Quels produits proposent-ils à la vente à cet égard ? D'où viennent-ils ? Comment retraitent-ils leurs déchets ? Etc. L'exemple récent d'une boulangerie artisanale est révélateur dans ce domaine. On observera, si employés il y a, comment ces employés sont traités au sein du commerce ou de l'entreprise : respect des lois sociales, participation aux décisions, etc. On évaluera l'implication du candidat dans la vie associative locale. On verra aussi si les décideurs ont les mains libres ou si leur politique de vente leur est dictée par une chaîne ou limitée par une franchise : chez qui s'approvisionnent-ils, quels sont leurs clients ? Le cas d'une marchande de vin peut servir de cas d'école à cet égard. On est donc en opposition totale avec les pratiques de beaucoup d'entreprises de la grande distribution, de l'industrie ou des services : gouvernance opaque, pratiques sociales souvent détestables, conditions de travail très contestables ; vente de produits nocifs pour la santé humaine, ou l'environnement, ou tout simplement de mauvaise qualité.

L'éthique se manifeste également par le réemploi en boucle des monnaies locales au sein d'un territoire restreint, à 100 % dans l'économie réelle. Il faut savoir qu'en 2007, dernière année où des analyses fines et complètes ont été réalisées avant la crise de 2008, seulement 1,6 % des transactions dans le monde étaient réalisées dans l'économie réelle, évaluée comme le Produit Intérieur Brut (P.I.B.) mondial, le reste étant réinvesti dans l'économie financière, en très grande partie spéculative. Le ratio entre les deux était donc de 1 pour 64, en détérioration constante depuis 2002, où il était de 1 pour 15 ! Depuis la crise, des mesures partielles ont été effectuées et montrent que les enseignements n'en ont pas été tirés, les chiffres étant globalement revenus au niveau de 2007, avec une fuite spectaculaire du marché financier vers des valeurs spéculatives refuges.

Notons enfin que la suppression de la monnaie fiduciaire, déjà réalisée dans certains pays et en discussion dans d'autres, notamment la France, place les M.L.C.C. dans une situation étrange : à plus ou moins long terme, elles seront les seules à proposer aux citoyens une monnaie papier ... à méditer !

\* \*

\*

Les M.L.C.C. participent donc bel et bien, à leur manière, à la résistance au système économique dominant, en offrant une alternative monétaire qui risque un jour de se révéler salutaire. Elles le font au sein d'un ensemble plus vaste, couvert par la loi précitée du 31 juillet 2014 : l'Économie Sociale et Solidaire (E.S.S.).

La crainte que l'on peut formuler aujourd'hui porte sur le caractère encore marginal de cette économie alternative : pourra-t-elle, le jour venu, présenter cette planche de salut ? Ne sera-t-elle pas sous-dimensionnée pour faire face à l'énorme demande qui se manifesterait alors ? C'est pourquoi il importe de tout faire dès à présent pour la populariser, en expliquer les objectifs et y faire adhérer le plus grand nombre possible.